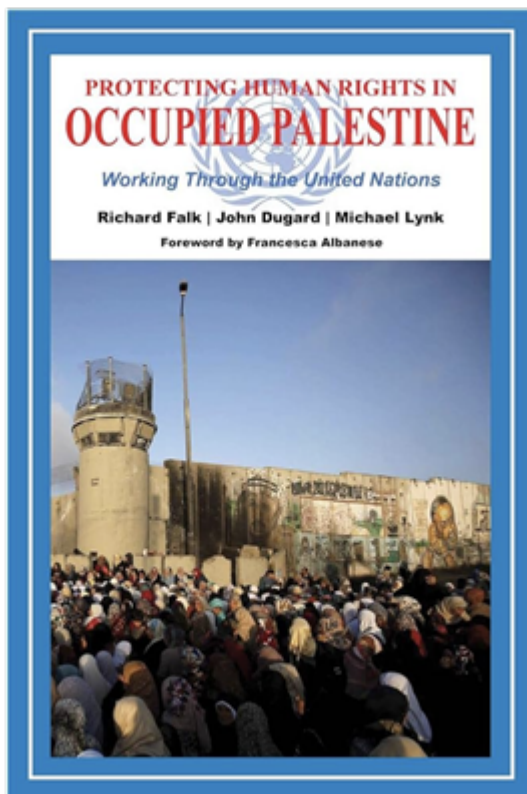


Pourquoi Israël craint les faits : Rapport pour les Nations Unies sur les violations des droits de l'homme commises par Israël dans les territoires palestiniens occupés

Description

[Il s'agit d'un essai critique de l'ouvrage de Richard Falk, John Dugard et Michael Lynk (avec un avant-propos de Francesca Albanese), « Protéger les droits humains en Palestine occupée : Travailler avec les Nations Unies » (Atlanta : Clarity Press, 2022)].

Par Mandy Turner, le 21 septembre 2023



Couverture du livre « Protéger les droits humains en Palestine occupée: Travailler avec les Nations Unies », de *Richard Falk, John Dugard et Michael Lynk et Francesca Albanese*, tous.tes ont écrit ou sont, rapporteurs.spéciaux.ales sur les territoires palestiniens occupés pour l'ONU. (*Atlanta : Clarity Press, 2022*)

Début 2017, j'ai reçu une invitation à prendre la parole lors d'un événement organisé à Stockholm par l'Institut suédois des affaires internationales (SIIA) pour marquer le cinquantième anniversaire de l'occupation par Israël de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. C'est du moins ce que je pensais. Mais lorsque les documents publicitaires ont été diffusés quelques mois plus tard, l'événement était annoncé comme une analyse du cinquantième anniversaire de la guerre israélo-arabe de 1967, sans aucune mention dans le titre ou le résumé de l'occupation israélienne, contrairement à ce qui avait été dit lors d'échanges antérieurs avec les organisateurs. Lorsque j'ai posé des questions à ce sujet, un chercheur principal de la SIIA m'a répondu que personne ne contestait l'occupation d'Israël, mais qu'il s'agissait du titre et du résumé de l'événement. Si personne ne la contestait, pourquoi, ai-je demandé, la SIIA essayait-elle d'élibérer d'utiliser ce terme ? J'ai menacé de me retirer de l'événement si le titre et le résumé n'étaient pas modifiés pour refléter le consensus international sur le statut des terres palestiniennes occupées par Israël depuis 1967. J'ai refusé de participer à une discussion qui évitait d'utiliser le terme « occupation », ce qui impliquerait que cette définition juridique internationale (presque) universellement acceptée était contestée et sujette à débat. Malheureusement, je n'ai pas eu gain de cause : mes préoccupations ont été balayées, l'événement a été annulé et aucune explication (ou excuse) n'a été fournie.

Si je commence cette critique de livre par cette anecdote personnelle, c'est pour souligner que les termes, les définitions et les encadrements sont importants parce qu'ils façonnent notre compréhension du monde et le contexte dans lequel nous agissons. Pour moi, il y a quelque chose de louche lorsque des instituts de recherche respectables tels que la SIIA choisissent de « diluer » le titre et le résumé d'un événement en ignorant le droit international, les résolutions de l'ONU et même la position de son propre gouvernement, la Suède, en matière de politique étrangère. Imaginez un événement similaire dans les années à venir, à l'occasion de l'anniversaire de l'invasion et de l'occupation de l'Ukraine par la Russie. Vous n'y arrivez pas ? Non, moi non plus.

C'est qu'un exemple, parmi tant d'autres, de la manière dont certaines institutions et personnes évitent d'élibérer d'utiliser des termes et des définitions qu'Israël n'approuve pas et contre lesquels il proteste bruyamment. Que ces omissions soient motivées par l'ignorance, l'achat ou la complicité, le résultat est le même : elles contribuent à brouiller les pistes sur les causes du « conflit » israélo-palestinien. J'utilise d'élibérer des guillemets au mot « conflit » parce qu'il vaut mieux comprendre la situation comme une lutte pour les droits et l'autodétermination des Palestiniens contre l'État-colonial d'occupation d'Israël qui emploie des pratiques brutales de contre-insurrection, d'occupation militaire et des politiques d'apartheid pour contrôler, réprimer et posséder les Palestiniens. Ce point de vue a été récemment approuvé par des organisations de défense des droits de l'homme telles qu'*Amnesty International, B'Tselem* et *Human Rights Watch*, ainsi que par des experts des droits de l'homme, dont les auteurs de cet important ouvrage. Les Palestiniens, y compris l'une de leurs plus importantes organisations de défense des droits de l'homme, *Al-Haq*,

comprennent depuis longtemps leur situation de cette manière ; ils attendent toujours que le reste du monde les rattrape.

L'occupation par Israël de la Cisjordanie et de la bande de Gaza (y compris l'annexion illégale de Jérusalem-Est) est l'une des plus longues occupations militaires de l'histoire moderne, même si le droit des Palestiniens à l'autodétermination est indiscutablement inscrit dans le droit international et continuellement approuvé par les Nations unies. Israël est le seul État souverain à contrôler l'ensemble du territoire allant du Jourdain à la mer Méditerranée ; l'existence de l'Autorité Palestinienne établie après les accords d'Oslo (aujourd'hui rebaptisée « État de Palestine », mais toujours sans droits souverains) ne change rien à ce fait fondamental. Pourtant, les alliances géopolitiques actuelles, et notamment l'important soutien occidental dont bénéficie Israël, ont bloqué la décolonisation et ont condamné et confiné les Palestiniens dans des bantoustans soumis à la violence des colons et de l'armée israélienne, à la répression et au développement. Et chaque année, la situation s'aggrave. L'ONU (et ses différents organes) est l'un des rares forums où les droits des Palestiniens sont reconnus et soutenus, tandis qu'Israël est condamné pour sa violation de ces droits, bien que peu d'efforts soient faits pour lui demander des comptes. Cette situation a transformé divers organes de l'ONU en champs de bataille où se déroulent des disputes, en particulier parce que les États du Sud font systématiquement entendre leur voix et votent en faveur des droits des Palestiniens, tandis que les États occidentaux votent contre ou s'abstiennent et que les États-Unis protègent Israël en opposant leur veto au Conseil de Sécurité de l'ONU. C'est toujours la même histoire : les puissants se soutiennent les uns les autres, tandis que les faibles se défendent les uns ; qui se ressemblent s'assemblent.

« Cette situation a transformé les différents organes des Nations Unies en champs de bataille, notamment parce que les États du Sud font systématiquement entendre leur voix et votent en faveur des droits des Palestiniens, tandis que les États occidentaux votent contre ou s'abstiennent et que les États-Unis protègent Israël en opposant leur veto au Conseil de Sécurité de l'ONU. »

Il est donc guère surprenant d'apprendre que peu de postes de l'ONU suscitent autant d'examen et de critiques que celui du rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés (RSSP) depuis 1967 (ci-après RS). Israël et ses partisans accueillent chaque rapport et commentaire de ces experts en droits de l'homme avec des accusations de partialité anti-israélienne et d'antisémitisme (même de la part de ceux qui sont juifs, comme Richard Falk). *Protéger les droits de l'homme en Palestine occupée : Travailler avec les Nations Unies* est donc un livre éclairant, écrit par trois des quatre derniers RSSP depuis 2001 : John Dugard (2001-2008), Richard Falk (2008-2014) et Michael Lynk (2016-2022), avec un avant-propos de l'actuelle titulaire du poste, Francesca Albanese (2022-) à la première femme à occuper ce poste. Il fournit un récit cumulatif qui donne un aperçu sur les violations des droits de l'homme des Palestiniens commises par Israël au cours des 22 dernières années, telles qu'elles sont documentées dans les rapports au Conseil des droits de l'homme des Nations unies (CDH) rédigés par Dugard, Falk et Lynk, ainsi que des réflexions personnelles saisissantes sur les obstructions et les attaques dont ils ont fait l'objet, tant au sein du système des Nations Unies que de la part d'Israël et de ses alliés. L'une des nombreuses

Le mot "ominiscences mémorables du livre" est celui d'Al Falk se souvient d'avoir traité de « fruitcake » (équivalent de « cinglé » en français) par John Bolton, un ambassadeur américain de haut rang à l'ONU (p.30) un terme injurieux qui conviendrait certainement mieux à un faucon néoconservateur tel que lui.

Le livre est divisé en trois parties principales. La première partie est constituée de trois essais individuels rédigés par Dugard, Falk et Lynk, qui racontent leurs expériences au cours de leurs mandats respectifs. La deuxième partie est constituée de extraits de leurs rapports au CDH, qui mettent en lumière les aspects les plus significatifs de la violation par Israël des droits de l'homme des Palestiniens. Les preuves minutieusement documentées et présentées dans ces rapports constituent un dossier précieux sur lequel de nombreux journalistes, politiciens, diplomates et chercheurs (dont je fais partie) s'appuient pour obtenir des informations. La troisième partie complète le livre avec des essais individuels de Dugard, Falk et Lynk qui évaluent ce qu'ils estiment avoir accompli au cours de leurs mandats et réfléchissent aux déceptions. Dans leur conclusion commune, ils affirment que ce rôle de premier plan est devenu un véhicule important pour « normaliser des formulations auparavant taboues » telles que « colonialisme de peuplement » et « apartheid » pour décrire Israël et son régime de contrôle sur les Palestiniens (p. 372). Dans son premier rapport en tant que Représentante Spéciale du Secrétaire Général Oral des Nations Unies, Albanese a brisé un autre tabou en insistant : « Dans le territoire palestinien occupé, le terme « colonies » est plus exact que le terme « implantations », car ce dernier neutralise leur caractère illégal ». J'ai interrogé Mme Albanese sur la réaction d'Israël à ce sujet et elle a répondu : « Il n'y a pas eu de réaction spécifique, mais les groupes de soutien israéliens ont généralement réagi négativement, même accusant comme ils l'ont fait l'égard de mes précédents et d'autres observateurs des droits de l'homme réputés de partialité. Il est important de souligner que l'utilisation d'une terminologie précise et exacte est cruciale pour une discussion bien informée qui peut conduire à une évolution positive du débat et contribuer à la poursuite de la justice et de la paix dans la région. »

Le langage est puissant parce qu'il (re)façonne notre réalité. Bien sûr, ces descriptions sont utilisées depuis des décennies par les Palestiniens, les militants étrangers et les universitaires. Mais lorsque ces termes sont utilisés par des éminents experts internationaux des droits de l'homme, avec le sceau d'approbation des Nations Unies, ils ont plus d'impact et sont symboliquement significatifs parce qu'ils touchent un public plus large, peuvent contribuer à influencer l'opinion publique et approfondir les arguments en faveur d'une action politique et juridique contre Israël. Albanese partage cet avis : « Je crois que mon mandat joue un rôle important dans la remise en question des tabous qui persistent et dans la promotion d'un discours nécessaire inspiré par les droits de l'homme ». C'est là que réside la raison des attaques d'Israël contre l'expertise et l'objectivité de ces titulaires de postes, ainsi que contre le mandat de l'ONU lui-même.

Le système des rapporteurs spéciaux des Nations Unies et le mandat palestinien

Le mandat du rapporteur spécial a été établi en 1993 par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies (UNCHR), précurseur de l'UNHRC. Le CDH est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies et travaille en étroite collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). L'Assemblée

générale des Nations Unies a révisé les 47 sièges du CDH, qui sont répartis entre les cinq groupes régionaux géopolitiques des Nations Unies : treize pour l'Afrique, treize pour l'Asie, six pour l'Europe de l'Est, huit pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et sept pour le groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Cette répartition des membres signifie que ce forum est l'un des rares endroits où l'Occident et ses alliés sont en minorité ; il est important de garder cela à l'esprit lorsque l'on examine les accusations selon lesquelles le CDH est partial à l'égard d'Israël.

Les rapporteurs spéciaux (RS) sont des « procédures spéciales » du CDH et ont un mandat de trois ans, qui peut être renouvelé pour un deuxième mandat de trois ans. Les RS sont des experts indépendants chargés de faire rapport sur les droits de l'homme d'un point de vue thématique ou spécifique à un pays : ils effectuent des visites, organisent des consultations d'experts, rédigent des rapports et s'engagent dans des activités de plaidoyer. Les bureaux nationaux du HCDH soutiennent leurs activités. Les modalités de sélection des RS ont évolué au fil des ans : aujourd'hui, la procédure prévoit que les candidats déposent leur candidature, qu'une liste restreinte soit examinée par un groupe consultatif d'ambassadeurs qui formule une recommandation au président du CDH, laquelle est ensuite soumise au vote de l'ensemble des membres du CDH.

La première procédure spéciale était un groupe de travail ad hoc d'experts créé en 1967 pour enquêter sur la situation des droits de l'homme dans l'Afrique du Sud de l'apartheid. Il existe aujourd'hui quarante-quatre procédures thématiques (par exemple, les droits de l'homme des migrants, le droit à l'alimentation) et douze procédures spéciales par pays (par exemple, Myanmar, Somalie) ; elles rendent compte directement au CDH et à l'Assemblée générale des Nations Unies. Plus important encore, et c'est ce qui les rend si indépendants, ils ne sont pas membres du personnel de l'ONU et ne reçoivent pas de salaire. Les titulaires de ces postes sont donc en mesure de faire entendre une voix indépendante, libre du langage diplomatique et des marchandages qui caractérisent le système des Nations Unies.

Les États sont tenus de coopérer avec les procédures spéciales en tant que condition d'adhésion à l'ONU, et en particulier d'autoriser les voyages de mission destinés à recueillir des informations pour les deux rapports complets que les procédures spéciales doivent préparer chaque année. Mais il n'existe aucun moyen institutionnel d'agir contre les États qui refusent l'accès. Dugard a écrit le dernier RS autorisé par Israël à se rendre dans le territoire palestinien occupé (TPO). Dans ce livre, il souligne l'importance de ces voyages, notamment pour visualiser l'atrocité de la Cisjordanie causée par les nombreuses restrictions imposées par Israël à la circulation et à la vie quotidienne des Palestiniens, par le tracé du mur et par les colonies israéliennes. Il a également pu observer l'impact cumulatif et dévastateur du blocus israélien sur Gaza au cours de son mandat : « J'ai visité Gaza chaque année de 2001 à 2007 et j'ai vu sa transformation d'un territoire à part entière animé en une terre assiégée dont les habitants vivaient dans la crainte d'une nouvelle offensive israélienne » (p.26).

Israël a bloqué l'accès à tous les rapports de mission des rapporteurs spéciaux qui ont suivi. Falk a été détenu et expulsé lors de son premier voyage de mission en décembre 2008, bien qu'il ait pu se rendre à Gaza via l'Égypte en 2012 (un itinéraire qui a été

fermé apris le coup d'État égyptien de 2013). Ni Lynk ni Makarim Wibisono (RS de 2014 à 2016) n'ont été autorisés à se rendre dans le TPO ; en effet, Wibisono a démissionné après seulement dix-huit mois, frustré par le refus d'Israël de coopérer avec le mandat, malgré sa promesse de le faire s'il était élu. Israël a également refusé jusqu'à présent l'entrée de Mme Albanese, bien qu'elle ait vécu à Jérusalem-Est pendant de nombreuses années en tant qu'employée de l'UNRWA dans les années 2010 et qu'elle ait été témoin de la situation de près. Ce manque d'accès a rendu le rapporteur spécial plus dépendant du bureau du HCDH dans le pays ainsi que d'autres organisations (palestiniennes, israéliennes et internationales) qui cataloguent les violations des droits de l'homme palestiniens par Israël à leur rôle essentiel est reconnu et apprécié par les auteurs.rices.

Le mandat des rapporteurs spécial est de documenter les violations par Israël des droits de l'homme des Palestiniens dans le TPO ; il ne couvre pas les violations des droits de l'homme perpétrées par les autorités palestiniennes de Cisjordanie et de Gaza, ni par aucun des groupes armés palestiniens opérant dans le TPO (ni les violations commises à l'intérieur de la « ligne verte » par l'une ou l'autre des parties). Cependant, Dugard, Falk et Lynk ont parfois critiqué l'Autorité Palestinienne et les groupes armés palestiniens pour des violations des droits de l'homme, bien que cela ne relève pas de leur mandat. Israël et ses partisans affirment que ce mandat limité est une preuve supplémentaire de la partialité du CDH à l'égard d'Israël.

Il est difficile de ne pas conclure qu'Israël fait cette critique de mauvaise foi, car même lorsque le CDH entreprend des enquêtes qui incluent à la fois Israël et les groupes palestiniens, comme le rapport 2009 de la Mission d'établissement des faits de l'ONU sur le conflit de Gaza (connu sous le nom de rapport *Goldstone*), Israël refuse toujours de coopérer (l'équipe d'enquête a dû accéder à Gaza par le passage de Rafah avec l'Égypte). Israël a également rejeté les conclusions du rapport *Goldstone*, qui accusent à la fois Israël et le Hamas de crimes de guerre et de possibles crimes contre l'humanité. Les pressions exercées par Israël et les États-Unis ont fait en sorte que les recommandations du rapport ne soient pas mises en œuvre.

Les retombées du rapport *Goldstone* y compris la démission de Richard Goldstone de la présidence ont été particulièrement obscures et dommageables, mais aussi représentatives de ce qui se passe lorsque l'on tente de demander des comptes à Israël, que les groupes palestiniens soient inclus ou non. En 2010, l'Institut Reut, un groupe de réflexion créé pour fournir une aide à la décision au gouvernement israélien, a affirmé que le rapport *Goldstone* était un « jalon important » dans ce qu'il a appelé la « campagne de désélimination » contre Israël. Les rapports rédigés par des experts respectés en matière de droits de l'homme et publiés sous l'égide de l'ONU sont donc pris très au sérieux par Israël et ses partisans, et c'est la raison pour laquelle ils sont attaqués avec tant de violence.

Pourquoi Israël et ses partisans tentent-ils de « s'attaquer au messenger » ?

En 2014, j'ai interrogé Falk et des fonctionnaires des agences de l'ONU dans le TPO, des militants des droits de l'homme dans le TPO et en Israël, ainsi que des fonctionnaires palestiniens et israéliens, afin de comprendre le rôle du rapporteur spécial lui-même et

l'expérience qu'il a acquise en assumant. Toutes les personnes que j'ai interrogées considèrent que ce rôle est bon et nécessaire (à l'exception du fonctionnaire israélien qui a répondu qu'il était surpris par ma réponse indiquant que Falk est juif). L'indépendance du poste a particulièrement apprécié parce qu'elle permettait aux titulaires d'offrir des évaluations factuelles sans être gênés par la menace de perdre leur emploi à cause de la pression diplomatique. De nombreux fonctionnaires de l'ONU dans le TPO m'ont raconté qu'ils avaient été examinés et attaqués d'une manière qui ne se produisait pas dans d'autres postes, ce qui les a poussés à l'autocensure.

Des évaluations similaires sont faites dans ce livre. Dugard le regrette de s'être abstenu d'utiliser le terme « apartheid » jusqu'en janvier 2007, « par crainte » que ses rapports ne soient pas pris au sérieux (p.28). Falk évoque les messages privés d'encouragement qu'il a reçus de fonctionnaires de l'ONU lors des attaques dont il a fait l'objet, bien que nombre d'entre eux n'aient pas voulu afficher publiquement leur soutien (p. 35). Lynk décrit comment il a observé de près la réticence de certains hauts fonctionnaires de l'ONU à s'engager sur cette question en raison du « Sturm und Drang » (tempête et stress) qui a accueilli toute tentative de discussion sur l'occupation israélienne et les violations des droits de l'homme des Palestiniens (p.50). De telles évaluations permettent de jeter un coup d'œil derrière les rideaux de l'ONU, ce qui est rare et troublant (bien que peu surprenant).

Israël et ses partisans consacrent énormément de temps et d'énergie à attaquer le CDH et les personnes occupant le poste de Secrétaire général des Nations Unies. Mais le CDH n'a pas le pouvoir d'agir et Israël jouit d'une quasi-impunité grâce au veto américain au Conseil de sécurité de l'ONU. Alors, pourquoi s'en occuper ?

Pour une raison simple : Israël craint un changement potentiel de l'opinion publique internationale et de l'élite, qui pourrait intensifier et populariser les appels au boycott, au désinvestissement et aux sanctions. Il cible donc quatre sites principaux pour consolider son soutien et intimider ses donateurs. Le premier est le mouvement palestinien de boycott, de désinvestissement et de sanctions (BDS), fondé en 2005 par des groupes de la société civile palestinienne. Le mouvement BDS gagne du terrain dans le monde entier, notamment en appuyant sur la culture populaire pour toucher un public plus large, avec des soutiens de premier plan comme la star du rock Roger Waters et l'auteur Sally Rooney. La deuxième cible est constituée par les États et les élites politiques ; Israël est pratiquement assuré du soutien de l'Occident, mais ne bénéficie pas d'un soutien similaire de la part des pays du Sud, qui ont tendance à reconnaître le colonialisme et l'apartheid lorsqu'ils en sont moins et soutiennent donc les droits des Palestiniens. La troisième cible est constituée par les organisations de défense des droits de l'homme et les experts en droits de l'homme qui témoignent des violations commises par Israël, cataloguant un dossier toujours plus vaste de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité potentiels. La quatrième cible est constituée par les organisations internationales telles que l'ONU, la Cour pénale internationale et la Cour internationale de justice, qui peuvent rendre des décisions juridiques, recommander des sanctions et engager des poursuites.

Pour consolider le soutien international, Israël tente de contrôler ce que le monde extérieur voit dans le TPO et la manière dont il en parle. À cette fin, il refuse de délivrer ou de renouveler les visas du personnel international travaillant dans les agences de l'ONU, en particulier le HCDH et

lâ??UNOCHA, et (comme mentionnÃ© plus haut) il bloque lâ??entrÃ©e des RS de lâ??UNSR. Il a pris militairement pour cible les bÃ¢timents des agences de presse et a attaquÃ© des journalistes dans le TPO, y compris le meurtre trÃ¨s mÃ©diatisÃ© de Shireen Abu Akhleh dÃ¢??*Al Jazeera* en mai 2022. Il expulse et bannit des expert.e.s des droits de lâ??homme, comme le directeur de *Human Rights Watch* IsraÃ«l et Palestine, Omar Shakir, en novembre 2019. Il a interdit six organisations palestiniennes de dÃ©fense des droits de lâ??homme en tant qu' Ã»organisations terroristes Ã», notamment *Al-Haq* et *Defense for Children International*, qui sont des sources dÃ¢??information cruciales sur les violations des droits de lâ??homme commises par IsraÃ«l pour les rapports du RS des Nations Unies. Elle a Ã©galement sali les critiques en les accusant dÃ¢??Ã¢tre animÃ©es par lâ??antisÃ©mitisme.

Ã¢tre accusÃ© dÃ¢??antisÃ©mitisme est une expÃ©rience odieuse que la plupart des gens souhaitent Ã©viter, ce qui est comprÃ©hensible. Il ne fait aucun doute que lâ??antisÃ©mitisme est profondÃ©ment ancrÃ© dans les sociÃ©tÃ©s occidentales et quÃ¢??il existe un besoin clair et urgent dÃ¢??une rÃ©ponse forte et coordonnÃ©e Ã© ce phÃ©nomÃ¨ne, ainsi quÃ¢??Ã© dÃ¢??autres formes de racisme. Mais assimiler la critique dÃ¢??IsraÃ«l, en particulier par les Palestinien.ne.s, Ã© lâ??antisÃ©mitisme est politiquement erronÃ© et moralement rÃ©pugnant, sans parler de la vacuitÃ© intellectuelle. NÃ©anmoins, cela se produit de plus en plus rÃ©guliÃ¨rement, en particulier dans les pays occidentaux qui ont adoptÃ© la dÃ©finition de lâ??antisÃ©mitisme de lâ??Alliance internationale pour la mÃ©moire de lâ??Holocauste (IHRA WDA), car sept des onze exemples dÃ¢??antisÃ©mitisme se rapportent Ã© la critique dÃ¢??IsraÃ«l. Une fois de plus, il existe un clivage nord-sud sur cette question : les Ã©tats qui ont adoptÃ© la dÃ©finition de travail de lâ??IHRA proviennent presque tous dÃ¢??Europe, dÃ¢??Europe de lâ??Est et dÃ¢??AmÃ©rique du Nord ; trÃ¨s peu dÃ¢??Ã©tats du Sud lâ??ont adoptÃ©e. Les Nations Unies sont devenues le dernier champ de bataille sur cette question, IsraÃ«l et ses partisans demandant son adoption, tandis que plus dÃ¢??une centaine dÃ¢??organisations de dÃ©fense des droits de lâ??homme sÃ¢??y opposent. Il serait dÃ©sastreux que lâ??IHRA WDA devienne une politique des Nations Unies, car elle interdirait de fait toute critique dÃ¢??IsraÃ«l et priverait les Palestinien.ne.s du droit de raconter leur expÃ©rience de la violence coloniale et de lâ??apartheid.

Pourquoi les Nations Unies ont une responsabilitÃ© particuliÃ¨re dans la dÃ©colonisation de la Palestine

Mon seul reproche Ã© ce livre trÃ¨s rÃ©vÃ©lateur est que son titre est trompeur. Les droits de lâ??homme en Palestine occupÃ©e ne sont pas protÃ©gÃ©s. Comme le soulignent les auteurs.rices eux.elles-mÃªmes, cÃ¢??est lâ??absence de protection, la violation des droits de lâ??homme par IsraÃ«l et lâ??impunitÃ© dont il jouit qui posent problÃ¨me. Et nous en connaissons les raisons : le veto amÃ©ricain au Conseil de sÃ©curitÃ© des Nations Unies protÃ©ge IsraÃ«l, et dÃ¢??autres Ã©tats occidentaux votent contre ou sÃ¢??abstiennent lors de votes visant Ã© demander des comptes Ã© IsraÃ«l, tandis que les Ã©tats qui soutiennent les droits des Palestinien.ne.s sont impuissants Ã© faire respecter ces droits par IsraÃ«l, bien quÃ¢??ils constituent la majoritÃ© des membres de lâ??ONU. CÃ¢??est pourquoi les allÃ©gations selon lesquelles les Nations Unies sont partiales Ã© lâ??Ã©gard dÃ¢??IsraÃ«l et obsÃ©dÃ©es par la situation dans le territoire palestinien occupÃ© sont si Ã©tonnamment dÃ©connectÃ©es de la rÃ©alitÃ©.

Dugard, Falk et Lynk contrecarrent facilement cette accusation en expliquant pourquoi les Nations Unies ont une responsabilitÃ© particuliÃ¨re dans la recherche dÃ¢??une solution pacifique et juste. Lorsque la Palestine Ã©tait un mandat de la SociÃ©tÃ© des Nations sous le contrÃ´le de la Grande-

Bretagne, les droits des Palestiniens. Les autodéterminations ont été violées en raison de la déclaration Balfour ; cette injustice initiale a été aggravée par l'adoption du plan de partage des Nations Unies de 1947, approuvé par la résolution 181 de l'Assemblée générale, qui était censé aboutir à deux États distincts et à un *corpus separatum* pour Jérusalem. Au lieu de cela, on a assisté à la création de l'État d'Israël, à la Nakba et à l'effacement de la Palestine de la carte. Lynk cite les mémoires de l'ancien secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, qui note que la guerre israélo-arabe ayant coïncidé avec la création des Nations Unies, elle est restée une « plaie douloureuse et suppurante » ressentie dans presque tous les organes intergouvernementaux et du Secrétariat (p. 48). Il est courant, mais honteux, que des personnalités importantes, y compris des représentants des Nations unies et des gouvernements occidentaux, ne s'expriment sur cette question qu'une fois qu'ils ont pris leur retraite. Les Nations Unies ont laissé tomber le peuple palestinien à chaque étape importante, notamment en n'exerçant aucune pression ou en ne recourant à aucune force pour mettre en œuvre la résolution 242 du Conseil de sécurité au lendemain de la guerre de 1967, qui exige qu'Israël quitte les terres arabes qu'il occupait. Israël a ainsi bénéficié d'un environnement propice à la violation de ses obligations en tant que puissance occupante, au non-respect du droit humanitaire international en toute impunité et à la perpétration de crimes de guerre.

Les auteurs ne répondent pas non plus à l'accusation selon laquelle ils ne sont pas des experts impartiaux et objectifs. L'archevêque Desmond Tutu, lauréat du prix Nobel de la paix et militant de la lutte contre l'apartheid et des droits de l'homme, a fait une déclaration célèbre : « Si vous êtes neutre dans les situations d'injustice, vous avez choisi le camp de l'opresseur. Si un éléphant a son pied sur la queue d'une souris et que vous dites que vous êtes neutre, la souris appréciera pas votre neutralité ». Israël et ses partisans tentent de brouiller les pistes en confondant libéralement l'objectivité et l'impartialité avec la neutralité. Lynk appelle cela un « *both-sideism* » (littéralement « des deux camps ») stérile (p.342) et, comme Dugard et Falk, affirme qu'être un défenseur des droits de l'homme signifie critiquer ceux qui contreviennent aux droits de l'homme et prendre position contre ceux qui les violent, en particulier dans un cas évident de déséquilibre.

Il ne fait aucun doute qu'Israël est alarmé par le fait que les rapports de ces rapporteurs spéciaux de l'UNSR prouvent qu'il n'y a pas d'équivalence entre les « deux camps » dans cette situation ; il y a plutôt une hiérarchie de pouvoir avec un État de colonisation et d'occupation, et une population colonisée, occupée et souffrant de graves violations de ses droits de l'homme au bas de l'échelle. Albanese insiste : « L'un des tabous fondamentaux qui doit être levé est la représentation du « conflit israélo-palestinien » comme le résultat d'une animosité mutuelle ou de différences sectaires. Au contraire, il est essentiel de reconnaître qu'elle est enracinée dans un projet colonial durable. » Les commissions d'enquête internationales, qui ont été nombreuses, ont été critiquées à juste titre pour avoir offert de « faux espoirs » aux Palestiniens. Néanmoins, le rapport de l'UNSR sur les droits de l'homme joue un rôle important : il répertorie les violations des droits de l'homme des Palestiniens commises par Israël, fournit des informations factuelles aux défenseurs et aux activistes et contribue à maintenir fermement la Palestine à l'ordre du jour de l'ONU. C'est pourquoi Israël et ses partisans attaquent continuellement le poste et ses titulaires, et c'est pourquoi nous devons le défendre ainsi que ceux qui l'assument.

Mandy Turner est spécialiste de l'aide, des conflits et du développement, avec 25 ans d'expérience en tant que chercheuse, consultante, éducatrice et journaliste, spécialisée en Israël et la Palestine. Intéressée par la recherche, le conseil, le plaidoyer et l'édition.

Source: [Jadaliyya](#)

Traduction ED pour l'Agence Média Palestine

date créée
2023/09/29